

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 août 2012

L'an deux Mil Douze, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 03.08.12

Nombre de conseillers en exercice : 08

**PRESENTS** : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MARTEL-JON Sandrine et DONZEL Maryse, POCHAT-COTTILLOUX Gilles.

**AVAIENT DONNE PROCURATION** : AVET-FORAZ André à BARRUCAND Pierre, MASSON Chantal à MARTEL-JON Sandrine.

**A été élue secrétaire** : CHABRIER Christian.

Monsieur le Maire demande que soit ajouter à l'ordre du jour de cette séance, les questions suivantes :

- *Travaux de charpente pour réhabilitation des façades de l'école publique,*
- *DM - Virement de crédit Budget EA 2012*
- *DM - Virement de crédit Budget principale 2012*
- *AFP - DRAN / avance sur subvention 2012*
- *Programme « coupes de bois pour ex 2013*
- *Mise en vente de bois façonnés / vente groupée*
- *Réorganisation temps de travail de L'agent Denise GAILLARD*

**I. OBJET : TRAVAUX DE CHARPENTE POUR REHABILITATION  
DES FACADES DE L'ECOLE PUBLIQUE**

DEL-2012-23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de charpente pour réhabilitation des façades de l'école publique communale. Compte-tenu du résultat de la consultation des entreprises, Le conseil municipal après avoir délibéré : **RETIENT** l'offre de l'entreprise AS Menuiserie, pour un montant HT de **29 724 €**

**II. OBJET : TRAVAUX DE GOUDRONNAGE SUR LA VC 4 DITE « Du Château »  
LOT 2 : TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES**

DEL-2012-24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de goudronnage sur la voie communale dite «du Château» - LOT 2 : TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'offre de l'entreprise Jean BARRACHIN TP, pour un montant HT de **4 487.00 €**.

**III. OBJET : TRAVAUX DE GOUDRONNAGE SUR LA VC 4 DITE « Du  
Château » LOT 1 : TRAVAUX DE GOUDRONNAGE**

DEL-2012-25

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de goudronnage sur la voie communale dite «du Château» - LOT 1 : TRAVAUX DE GOUDRONNAGE  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'offre de l'entreprise EUROVIA, pour un montant HT de **60 743.50 €**.

**IV. OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET  
EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012**

**DEL-2012-26**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

**Fonctionnement - Dépenses :**

- 65 Autres charges de gestion courante	(article 658)	+ 100.00	
- 022 Dépenses imprévues			- 100.00
		<u>                    </u>	<u>                    </u>
		+ 100.00 €	- 100.00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

**V. OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET PRINCIPALE COMMUNE 2012** **DEL-2012-27**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET PRINCIPALE DE LA COMMUNE 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

**Fonctionnement - Dépenses :**

- 65 Autres charges de gestion courante	(article 658)	+ 500.00	
- 022 Dépenses imprévues			- 500.00
		<u>                    </u>	<u>                    </u>
		+ 500.00 €	- 500.00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

**VI. OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION 2012 A L'AFP de DRAN**

**DEL-2012-28**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2012 allouée par la région pour les travaux effectués sur la piste du collet par l'AFP de DRAN afin de faire face à ses engagements, en attente du versement de cette subvention par la région Rhône-Alpes. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré, **DECIDE** de verser à L'AFP DRAN, à titre d'avance sur la subvention 2012, la somme de 1 729 euros. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 27638 du budget primitif principal 2012.

**VII. OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2012** **DEL-2012-29**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à deux chapitres du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

**Investissement - Dépenses :**

- Chapitre 040 - 13915 (Subvention investisst)		+ 1 747.97	
- Chapitre 21 - 21531 (inst.réseaux adduct eau)			- 1 747.97
		<u>                    </u>	<u>                    </u>
		1 747.97 €	1 747.97 €

**Fonctionnement - Dépenses :**

- Chapitre 042 - 777 Quote-part subv.investiss		+ 1 747.97	
- 022 Dépenses imprévues			- 1 747.97
		<u>                    </u>	<u>                    </u>
		1 747.97 €	1 747.97 €

Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédits ci-dessus.

**VIII. OBJET : PROGRAMME « COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2013 »**

**DEL-2012-30**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des « coupes de bois pour l'exercice 2013 ».

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** cette proposition, **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées sur le tableau joint à la proposition.

**IX. OBJET : MISE EN VENTE DE BOIS FACONNES DANS LE CADRE**

**DU DISPOSITIF DE LA VENTE GROUPEE**

**DEL-2012-31**

Suite à la délibération du Conseil Municipal approuvant la destination en bois façonnés à la mesure de coupes issues de la parcelle 13 « aux Challes » de la forêt communale de **LA BALME DE THUY**, Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée. L'exploitation se fera, dans la majorité des cas, entre juin 2013 et juillet 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **APPROUVE** cette proposition, **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée sur la parcelle 13 « aux Challes » de la forêt communale.

**X. OBJET : DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE Mademoiselle Denise GAILLARD**

**DEL-2012-32**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de diminuer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique Denise GAILLARD comme suit :

▪ **10.5 / 35 ème au lieu de 12 / 35 ème hebdomadaires, compte tenu d'une réorganisation du temps de travail.**

**Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 21 août 2012**

**Le Maire**